

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 30 juin 2017 à 18h35, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 23 juin 2017.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, GAUTIER Julien, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WECKER Elisabeth, CAN Veyssel, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, BODOT Didier, AKSOY Zehra, ABEELACK Boz (qui arrive en cours de séance à 18h40 - point 2), TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra (jusqu'au point 10), ZAIDA Isabelle, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne qui a donné procuration à Mme WENDLING Anne-Marie
Mme WENNER Sylvie qui a donné procuration à M. HUCK Jean-Claude
Mme CADENE-SCHULIK Francine qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle
Mme DAMBACHER Sandra qui a donné procuration à M. FISCHER Joseph
M. PFEFFER Jean-Louis qui a donné procuration à M. TYBURN Jean-Max
Mme FISCHER-JUNCK Sandra qui a donné procuration (à partir du point 11) à Mme DHEURLE Joëlle

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 04/07/2017, le 06/07/2017 et le 10/07/2017 et publiées par affichage le 10/07/2017.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2017
2. PRÉSENTATION PROJET OPUS DU QUARTIER BREITWIESE
3. REPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2017
4. REPARTITION DES SUBVENTIONS "JEUNESSE-SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS" POUR L'EXERCICE 2017
5. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 5.1. ASSOCIATION INTER-SOCIETES ALTENSTADT
 - 5.2. ASSOCIATION BASKET CLUB DE WISSEMBOURG
 - 5.3. ASSOCIATION REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG
 - 5.4. ASSOCIATION SHOTOKAN KARATE TRADITIONNEL ALSACE DU NORD
 - 5.5. ASSOCIATION SPORTIVE ET DE LOISIRS DE LA GENDARMERIE D'ALSACE
 - 5.6. SUBVENTION ASSOCIATION EX NIHILLO
 - 5.7. UP PAMINA VHS
 - 5.8. ASSOCIATION LYBR ODYSSEAE
6. OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE WISSEMBOURG REVERSEMENT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2016 (HORS PENTECÔTE)
7. OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE WISSEMBOURG : REVERSEMENT DU PRODUIT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

DE LA TAXE DE SEJOUR 2016

8. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET VILLE
9. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET VILLE
10. PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES
11. CONVENTION DE PORTAGE FONCIER/EPF/STEINBAEHEL
12. SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG
13. AVENANT AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG
14. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG
15. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES
16. VENTE D'UN BIEN COMMUNAL : DÉLAISSÉ DE VOIRIE RUE DE TURCKHEIM
17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
18. RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
19. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITÉ
20. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
21. DIVERS

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2017

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 23 juin 2017.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. PRÉSENTATION PROJET OPUS DU QUARTIER BREITWIESE

Le projet de requalification du "quartier Breitwiese" a été présenté par l'OPUS.

3. REPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2017 comme suit :

Football Club Wissembourg	326 €
Handball Club Wissembourg	3 075 €
Rempart Athlétisme Club Wissembourg	2 058 €
Volley Club Wissembourg	260 €
Tennis Club de Wissembourg	2 228 €
Tennis Club d'Altenstadt	2 135 €
Compagnie des Archers de Wissembourg	677 €
Karaté-Do Shotokan Club Wissembourg	413 €
Cercle Echecs Wissembourg	719 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

Sport Twirl de Wissembourg	610 €
Pétanque Club de Wissembourg	123 €
Ginga Bahiana Capoeira	722 €
Tennis de Table Nord Alsace	2 860 €
Arts martiaux - AIKIDO	503 €
SKTAN Karaté	746 €
Secouristes Français Croix Blanche	200 €
Rallye Trompes de la Lauter	200 €
Société d'accordéonistes	200 €
Training Club Canin	200 €
Société d'aviculture	200 €
Assoc. pêche et protection du milieu aquatique	200 €
Amicale des Donneurs de sang	200 €
Association Les petites cigognes	200 €
Scouts et guides de France	200 €
ACL Cyclo Loisirs	130 €
Chorale St Charles	130 €
Chorale Ste Cécile	130 €
Cercle des Aînés	130 €
Air Modèle Club la Croix du Sud	130 €
Grès en tête	130 €
Club cœur santé	130 €
Patchouli	130 €
Wissembourg en Arts	130 €
Inter Société d'Altenstadt	130 €
Association Rayon de Soleil	130 €
Médaillés Militaires	100 €
UAW - Union des Associations de Wissembourg	1 600 €
SOUS-TOTAL	22 385 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2017 comme suit :

Football Club Altenstadt ⁽¹⁾	709 €
Basket Club Wissembourg ⁽²⁾	5 142 €
Judo-Club Wissembourg ⁽³⁾	1 184 €
Club Vosgien ⁽⁴⁾	200 €
Foyer Rural d'Altenstadt – Club des Dames ⁽⁵⁾	130 €
Foyer Rural d'Altenstadt – Patchwork ⁽⁵⁾	130 €
Amicale Les diables bleus ⁽⁶⁾	100 €
TOTAL	29 980 €

Les conseillers suivants ne participent pas au vote :

(1) FISCHER Joseph

(2) DHEURLE Joëlle

(3) TYBURN Jean-Max

(4) PFEFFER Jean-Louis

(5) HUCK Jean-Claude

(6) KELLER Martial

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

Les crédits sont prévus à l'article 657410 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

4. REPARTITION DES SUBVENTIONS "JEUNESSE-SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS" POUR L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les subventions "Jeunesse-soutien aux associations" pour l'exercice 2017 comme suit :

Handball Club Wissembourg	2 904 €
Remparts Athlétisme Club Wissembourg	2 910 €
Tennis Club de Wissembourg	3 088 €
Tennis Club d'Altenstadt	3 397 €
Compagnie des Archers de Wissembourg	880 €
Karaté-Do Shotokan Club Wissembourg	1 134 €
Cercle Echecs Wissembourg	1 758 €
Ginga Bahiana Capoeira	1 726 €
Tennis de Table Nord Alsace	3 740 €
Arts martiaux - AIKIDO	1 344 €
SKTAN Karaté	1 513 €
Scouts et Guides de France	300 €
Les Petites Cigognes	300 €
SOUS-TOTAL	24 994 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2017 comme suit :

Football Club Altenstadt ⁽¹⁾	755 €
Basket Club Wissembourg ⁽²⁾	4 752 €
Judo-Club Wissembourg ⁽³⁾	2 332 €
TOTAL	32 833 €

Les conseillers suivants ne participent pas au vote :

(1) FISCHER Joseph

(2) DHEURLE Joëlle

(3) TYBURN Jean-Max

Les crédits sont prévus à l'article 657432 fonction 422 du budget de l'exercice 2017.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

5. DEMANDES DE SUBVENTION

5.1. ASSOCIATION INTER-SOCIETES ALTENSTADT

Dans le cadre de l'organisation des festivités du 13 juillet 2017 à Altenstadt, l'association de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

l'inter-sociétés d'Altenstadt, organisatrice de cette manifestation, sollicite le versement d'une subvention de 1 000 € destinée à couvrir les frais d'animation (orchestre et lâcher de ballons), les frais de décoration (guirlandes et ballons) ainsi que d'autres frais comme l'achat de boissons et de petits pains pour les enfants.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (Jean-Claude HUCK et Sylvie WENNER ne participent pas au vote) le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association de l'inter-sociétés d'Altenstadt dans les conditions exposées ci-dessus.

5.2. ASSOCIATION BASKET CLUB DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, le Basket Club de Wissembourg sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour l'année 2016.

Montant total des locations jeunes :	1 ^{er} semestre 2016 :	2 189,50 €
	2 ^e semestre 2016 :	<u>1 348,00 €</u>
	TOTAL :	3 537,50 €

Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 70% du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence, soit 2 476,25 €.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (Joëlle DHEURLE ne participe pas au vote) le versement d'une subvention de 2 476,25 € au Basket Club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

5.3. ASSOCIATION REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de différentes compétitions (hors Départements Bas-Rhin/Haut-Rhin), le Rempart Athlétisme Club de Wissembourg a dépensé, au cours de la saison 2016, 5 471,15 € pour les déplacements de ses athlètes.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention équivalent à 40% du coût des frais de déplacement, soit 2 188,46 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 2 188,46 € au Rempart Athlétisme Club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

5.4. ASSOCIATION SHOTOKAN KARATE TRADITIONNEL ALSACE DU NORD

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, l'association Shotokan Karaté Traditionnel Alsace du Nord sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour la saison 2016/2017 :

Montant total des locations jeunes pour la saison 2016/2017 : 388 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 271,60 €, représentant 70 % du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence, à cette association.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2017.

5.5. ASSOCIATION SPORTIVE ET DE LOISIRS DE LA GENDARMERIE D'ALSACE

L'association sportive et de loisirs de la gendarmerie d'Alsace envisage l'acquisition de 60 nouveaux tatamis pour le gymnase HOCHÉ de Wissembourg.

Coût des tatamis : 6 300 € TTC

Pour information, la Fédération des Clubs de la Défense alloue une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association.

La commission des finances propose avec trois avis favorables et deux voix contre une subvention d'un montant de 500 €.

Les crédits sont prévus à l'article 20421 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six voix contre (Jean-Max TYBURN, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK et par procuration Sandra DAMBACHER et Jean-Louis PFEFFER) le versement d'une subvention de 500 € à l'association sportive et de loisirs de la gendarmerie d'Alsace dans les conditions exposées ci-dessus.

5.6. SUBVENTION ASSOCIATION EX NIHILO

A l'occasion des animations d'été, l'association EX NIHILO souhaite organiser un spectacle déambulatoire.

A ce titre, cette association sollicite de la Ville de Wissembourg le versement d'une subvention de 1 000 €.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association EX NIHILO dans les conditions exposées ci-dessus.

5.7. UP PAMINA VHS

L'Université du Temps Libre, association dont le siège était basée à Strasbourg, assurait dans différentes communes du Bas-Rhin, dont Wissembourg, des cycles de conférence à destination des seniors. Au vu des difficultés notamment financières rencontrées par l'association, la dissolution de l'Université du Temps Libre a été actée lors de l'assemblée générale le 18 février 2015.

Accueillant un public fidèle, l'antenne locale de Wissembourg a souhaité poursuivre son programme de conférences pour la saison 2017/2018 et a entrepris à ce titre de nombreuses démarches pour pérenniser son activité.

Le partenariat a été renouvelé avec l'Université Populaire Pamina, qui a intégré, comme l'année dernière, le cycle de conférences au sein de son programme annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 2 000 € à l'UP Pamina VHS pour l'organisation d'un cycle de 10 conférences, qui se dérouleront à la Maison des Associations et des Services au cours de la saison 2017/2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

5.8. ASSOCIATION LYBR ODYSSEAE

L'association LYBR ODYSSEAE, association d'artisans du livre, participera à l'évènement "Autour du papier et du patrimoine" organisé dans le cadre de la fête de l'Artisanat du 29 septembre au 2 octobre 2017 à Wissembourg.

Le thème général abordé lors de cette manifestation sera celui de l'imagerie Wentzel et Wissembourg.

Au Palais Stanislas, des professionnels issus des métiers du livre présenteront et expliqueront leur art sous la forme d'un circuit pédagogique qui présentera les différentes étapes nécessaires à la fabrication d'un livre : écriture, calligraphie, enluminure, technique de gravure, marbrure sur papier, fabrication manuelle de papier, reliure...

Le public sera invité à participer à plusieurs ateliers.

Des conférences abordant ce sujet seront données à la médiathèque de Wissembourg. Des œuvres d'artisans professionnels participants seront également exposées.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

Il est proposé le versement d'une subvention de 500 €.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 500 € à l'association LYVR ODYSSEAE dans les conditions exposées ci-dessus.

6. OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE WISSEMBOURG REVERSEMENT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2016 (HORS PENTECÔTE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 17 376 € à l'Office de Tourisme du Pays de Wissembourg.

Cette subvention représente le reversement de l'occupation du domaine public (hors Pentecôte) par les commerçants pour l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

7. OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE WISSEMBOURG : REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le reversement du produit net de la taxe de séjour 2016 à l'Office du Tourisme du Pays de Wissembourg.

Le montant s'élève à 24 555,73 € et correspond au montant brut de la taxe de séjour communale encaissée par la Ville en 2016 (25 995,73 €) minoré du coût de mise à disposition de la plateforme de déclaration de cette taxe (1 440 €).

Le versement interviendra sur l'article 7398 fonction 01 du budget de l'exercice 2017.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

8. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et sept abstentions (Jean-Max TYBURN, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Sandra DAMBACHER et Jean-Louis PFEFFER) d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle
Dépenses d'investissement	10226 fct 01	Reversement taxe d'aménagement	0 €	+ 33 000 €	33 000 €
Dépenses d'investissement	21318 fct 020	Travaux divers bâtiments	55 000 €	- 3 000 €	52 000 €
Dépenses d'investissement	020 fct 01	Dépenses imprévues	33 000 €	- 30 000 €	3 000 €

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n°1 et fait suite à une demande de restitution de la DRFIP concernant un trop perçu de taxe d'aménagement dans le cadre du dossier de la SAS ESTATE.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

9. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET VILLE

Suite à une transmission tardive par la préfecture du Bas-Rhin des dotations de l'Etat 2017 et des éléments financiers concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et sept abstentions (Jean-Max TYBURN, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Sandra DAMBACHER et Jean-Louis PFEFFER)** d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle	Observations
Recettes de fonctionnement	7411 Fct 01	Dotation forfaitaire	1 080 000 €	- 17 000 €	1 063 000 €	notification de l'Etat
Recettes de fonctionnement	74121 Fct 01	Dotation de solidarité rurale	324 000 €	+ 13 000 €	337 000 €	notification de l'Etat
Recettes de fonctionnement	74127 Fct 01	Dotation nationale de péréquation	10 000 €	+ 1 000 €	11 000 €	notification de l'Etat
Recettes de fonctionnement	7485 Fct 01	Dotation pour les titres sécurisés	10 000 €	+ 3 000 €	13 000 €	ajustement par rapport au rajout de la gestion des demandes de cartes d'identité en Mairie
Dépenses de fonctionnement	739223 Fct 01	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	119 000 €	+ 37 000 €	156 000 €	notification de l'Etat

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

Dépenses de fonctionnement	7391172 Fct 01	Dégrèvement taxe d'habitation sur logements vacants	0 €	+ 9 000 €	9 000 €	Reversement suite dégrèvements accordés
Dépenses de fonctionnement	022 Fct 01	Dépenses imprévues	60 000 €	- 46 000 €	14 000 €	
Dépenses de fonctionnement	7396 Fct 01	Reversement impôts CCAS	25 000 €	- 25 000 €	0 €	Transfert reversement taxe de séjour au 7398
Dépenses de fonctionnement	7398 Fct 01	Reversements, restitutions et prélèvements divers	15 000 €	+ 25 000 €	40 000 €	

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n° 2.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

10. PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le passage en perte de différentes créances irrécouvrables pour un montant total de 203,33 €.

Les crédits sont prévus à l'article 6541 fct 01 du budget de l'exercice 2017.

BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le passage en perte de différentes créances irrécouvrables pour un montant total de 1 154,59 €.

Les crédits sont prévus à l'article 6541 du budget de l'exercice 2017.

Pour info : Il est à noter que ce passage en perte sur créances irrécouvrables décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable. Il est également rappelé que toutes les procédures de poursuite ont été utilisées par la Trésorerie de Wissembourg pour le recouvrement de ces créances.

11. CONVENTION DE PORTAGE FONCIER/EPF/STEINBAEHEL

Vu la convention pour portage foncier conclue, en date du 27 juillet 2013 entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace et la commune de WISSEMBOURG, pour une durée de 4 ans, et portant sur les parcelles incluses dans le périmètre de la ZAC à usage d'habitation

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

"Steinbaechel" cadastrées sur le ban de la commune en section 16 n° 16, 18, 23 et section 17 n°22-23, 25, 28-34, 36-37, 129-130, 132 d'une emprise foncière totale de 393,98 ares, acquises le 24 octobre 2013 par l'EPF d'Alsace,

Vu l'arrivée du terme du portage au 23 octobre 2017,

Vu l'avis favorable avec une voix contre de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour, sept voix contre (Jean-Max TYBURN, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Isabelle ZAIDA et par procuration Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER et Sandra FISCHER-JUNCK) et une abstention (André KRIEGER)

- de demander à l'EPF d'Alsace de prolonger le portage des biens (section 16 n° 16, 18, 23 et section 17 n°22-23, 25, 28-34, 36-37, 129-130, 132) d'une contenance totale de 393,98 ares; pour une nouvelle durée de 4 ans, soit jusqu'au 23 octobre 2021 ; date à laquelle la commune s'engage à racheter les biens à l'EPF d'Alsace
- d'approuver les dispositions du projet d'avenant n°1 à la convention pour portage foncier (document consultable au secrétariat général), en particulier les nouvelles dispositions financières applicables au taux de portage
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant nécessaire à l'application de la délibération à intervenir, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace quant à la prolongation de la durée de portage.

12. SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt cinq voix pour et quatre abstentions (Joëlle DHEURLE et Joseph FISCHER et par procuration Sandra DAMBACHER et Sandra FISCHER-JUNCK) d'autoriser M. le Maire à signer une convention financière entre la Ville de Wissembourg et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg. Cette convention financière a pour objet le versement par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg d'une participation de 28 500 € à la Ville de Wissembourg pour le fonctionnement de La Nef et notamment la programmation et l'organisation des spectacles et animations culturels et artistiques pour l'année 2017.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

13. AVENANT AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de la mutualisation, les communes membres de la communauté de communes du Pays de Wissembourg et l'intercommunalité elle-même se sont constituées en groupement de commandes.

Une liste d'opérations (objet de la convention, article premier) a été définie à cet effet.

Pour permettre au coordonnateur du groupement d'élargir le champ d'actions, il a été décidé d'établir un avenant à la convention portant notamment sur les contrats d'assurance.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

Considérant la convention constitutive du groupement de commandes du 21 septembre 2015,

Considérant la volonté de poursuivre la mutualisation par le biais de commandes groupées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes du 21 septembre 2015.

La liste non exhaustive des opérations concernées par la mutualisation (article 1^{er} de la convention du 21 septembre 2015) est reportée pour mémoire ci-dessous :

- fournitures de bureau et papier blanc 80g au format A4
- matériel lié à l'équipement des bureaux (mobilier, informatique, etc)
- reprographie : copieurs
- combustibles (gaz, fioul)
- électricité
- approvisionnement en carburant
- téléphonie et internet
- consommables divers (sel de déneigement, désherbant, engrais, etc)
- vérification, contrôle périodiques et maintenance des équipements

14. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en date du 19 juin 2017,

Dans le cadre du déploiement du très haut débit sur notre territoire et de l'adhésion au Groupement Européen de Coopération Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg comme suit :

- COMPÉTENCES FACULTATIVES :

- Développement des technologies de l'information et de la communication
- Coopération transfrontalière : *Adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (CEGT) Eurodistrict PAMINA*

15. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, le conseil communautaire a débattu le 3 avril dernier des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi en vue d'y intégrer le projet de reconversion de la BA 901.

Chaque commune doit maintenant également débattre des orientations de ce PADD modifié au sein de son conseil municipal.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

Extrait du PV du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg :

" M. le Président informe que par arrêté du 31 mars 2017, il a engagé une procédure de déclaration de projet relative à la reconversion de la BA 901 qui emportera mise en compatibilité du PLUi, notamment sur les secteurs de Drachenbronn et de Cleebourg pour les parties réglementaires.

Il rappelle que le dossier de PLU comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, document central du PLU et qui explicite le projet politique quant au devenir du territoire intercommunal. Compte tenu de l'importance du projet pour le territoire, il convient d'intégrer dans ce document les orientations prises par la communauté de communes pour accompagner la fermeture de la base de Drachenbronn.

Enfin il rappelle, qu'en vertu de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil communautaire. M. le Président présente les évolutions apportées aux orientations du PADD."

Où l'exposé de M. le Maire,

Vu les articles L101-1, L101-2, L151-1 et suivants du code de l'urbanisme et en particulier les articles L151-5 et L153-12 ;

Vu l'arrêté du président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en date du 31 mars 2017 engageant une procédure de déclaration de projet relative au projet touristique innovant qui emportera mise en compatibilité du PLUi ;

Le Conseil Municipal n'a pas formulé d'observations sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat conformément aux dispositions de l'article L15-12 du code de l'urbanisme.

16. VENTE D'UN BIEN COMMUNAL : DÉLAISSÉ DE VOIRIE RUE DE TURCKHEIM

Vu l'avis de France Domaine n° 2017-544 V0505,

Vu l'engagement pour acquérir présenté par Monsieur Fabien KIEFFER et Madame Sandrine JACKY demeurant à 67160 WISSEMBOURG, 13 Rue de Turckheim,

Vu le procès-verbal d'arpentage établi par Monsieur PETTIKOFFER, géomètre à WISSEMBOURG,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- la vente à Monsieur Fabien KIEFFER et à Madame Sandrine JACKY, ou tout autre personne physique ou morale se substituant, les parcelles suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

Section	Numéro	Lieudit	Superficie	TTC
18	557/0,115	Probstwies	0,09a	800 €
	559/121		0,31a	
Total			0,40a	800 €

- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la cession.

17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Dans le cadre d'un avancement (grade) et d'une intégration directe dans un cadre d'emploi, et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de créer à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe permanent à temps non complet à raison de 26/35^{ème}, IB 351-IB 479
- un poste d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles permanent à temps non complet à raison de 26/35^{ème}.

Ce poste est pourvu dans le cadre d'un changement de filière d'un agent (conformément à la procédure : demande de l'agent, accord de la collectivité, avis favorable de la CAP).

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes de supprimer à compter du 1^{er} juillet 2017:

- un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 26/35^{ème}.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

****Informations****

18. RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux articles L2224.5, L1411-3 et R1411-7 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'à la loi 95-127 du 8 février 1995 complétée par le décret 2005-236 du 14 mars 2005,

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport sur l'eau et l'assainissement concernant l'année 2016 et qui comporte deux volets (partie financière et partie technique).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

19. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITÉ

La commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. La commission fait également des propositions d'aménagement qui sont régulièrement prises en compte et intégrées dans un programme annuel.

La législation prévoit qu'un rapport annuel soit établi et présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel d'accessibilité.

20. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décisions relatives à la défense des intérêts de la Ville :

Décision D 201704 en date du 24 avril 2017 relative à la désignation de Me Simon BURKATSKI, avocat à Strasbourg, pour défendre les intérêts de la Ville dans le cadre de l'assignation aux fins de revendication immobilière déposée par les époux BARTHEL devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg. Cette désignation intervient dans le cadre de la protection juridique de la Ville.

Décision D 201705 en date du 22 mai 2017 relative à la désignation de Me David BOZZI, avocat à Strasbourg, pour défendre les intérêts de la Ville dans le cadre du recours pour excès de pouvoir déposé par Mme Martine KUNTZ à l'encontre de la décision en date du 10 mars 2017 portant rejet de son recours gracieux et à l'encontre de l'arrêté portant permis d'aménager le lotissement "Les Hauts du Prévôt" n° PA 067 544 16 R0001 en date du 21 septembre 2016. Cette désignation intervient dans le cadre de la protection juridique de la Ville.

Décisions relatives à la fixation de tarifs :

Décision n° D 201702 en date du 10 février 2017 portant retrait de la décision D 201701 relative à la fixation des tarifs pour la bourse d'échange aux solex, mobylettes et autres cyclos, pièces et accessoires

Décision n° D 201703 en date du 12 avril 2017 portant fixation des tarifs pour la location des salles de la Maison des Associations et des Services , selon tableau ci-dessous :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

Type de salle	Salles	Catégorie A (Associations Wissembourgeoises, Ville de Wissembourg, utilisateurs institutionnels)	Catégorie B Associations extérieures	Catégorie C prestataires
			1/2 journée	1/2 journée
Petit Bureaux ou local de permanences (12 m ²)	04, 14, 15	Gratuit	7 euros	17 euros
Salle de réunion et session (20 à 25 m ²)	02, 12, 13	Gratuit	9 euros	22 euros
Grande salle activité ou réunion (68 m ²)	01	Gratuit	16 euros	40 euros
Salle des AG (60 m ²)	11	Gratuit	16 euros	40 euros
Office	11 a	Gratuit	10 euros	25 euros
Mise en place de salle (tables, chaises, ...)	Toutes salles	10 euros		

Décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

(tableau joint en annexe)

21. DIVERS

Rythmes scolaires : Courrier adressé à l'inspection le 22 juin 2017 : "J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que tous les conseils de classe des écoles maternelles et élémentaires de Wissembourg, Weiler et Altenstadt se sont prononcés favorablement pour le retour à la semaine des quatre jours à partir de la rentrée prochaine. Je vous informe que la municipalité y émet un avis favorable. Je vous prie de bien vouloir me faire part de votre position quant à un éventuel retour à la semaine des quatre jours pour la rentrée." Une note d'information a été distribuée à tous les parents d'élèves.

Prochaine séance du Conseil Municipal : sous réserve vendredi 29 septembre 2017

Guide du Routard Alsace du Nord (un exemplaire remis à chaque conseiller)

Information "Don du Sang" (flyer remis à chaque conseiller)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 juin 2017

Prochaines manifestations :

- Inauguration parcours de santé – samedi 8 juillet à 10h30
- Démonstration publique des classes de danse, niveau cycle 1 - Mercredi 5 juillet 2017 à 19h à la Nef - Salle Otfried
- Fête nationale - Jeudi 13 juillet 2017
 - Place de la République
 - à Altenstadt
- Masters de Pétanque du 18 au 20 juillet 2017 - Place du Tribunal
- Vincent NICLO en concert - Vendredi 21 juillet 2017 à 19h - Place du Tribunal

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 20h20.